

JOUE NATATION – Centre Aquatique Bulle d’O, 3 Rue Jean Bouin, 37300 JOUE LES TOURS

Tél. : 02 47 67 68 91 @ : jouenatation@orange.fr site : www.jouenatation.sports.regions.fr

Association loi de 1901 - SIRET n° 338 265 788 000 20 Code NAF APE 9312 Z

Affiliation FFN n° 060373398 Agrément JEUNESSE ET SPORTS n° 37.S.384

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Séance du 18 novembre 2022

PROCES-VERBAL

L’assemblée générale ORDINAIRE du Club **JOUE NATATION**, dont le siège est à 37300 JOUE LES TOURS, Centre Aquatique Bulle d’O, 3 rue Jean Bouin, identifié au SIRET sous le n° 338 265 788 000 20 Code NAF APE 9312 Z, affilié à la Fédération Française de Natation sous le n° 06 037 3398, agréé Jeunesse et Sports n° 37 S 384, s’est réunie à JOUE LES TOURS, à la Maison des Associations Espace Clos Neuf, rue du Clos Neuf, le vendredi 18 novembre 2022 à 18 heures 45, sur convocation adressée aux adhérents par courriel du 24 octobre 2022

La réunion est présidée par Magali JOURDAIN, Présidente ; le secrétariat de séance est assuré par Roger CLENET, Trésorier, en l’absence de Christophe RIEANT, secrétaire.

Rappel des statuts

III – ADMINISTRATION et FONCTIONNEMENT

...

Article 9

L’assemblée générale de l’association comprend tous les membres adhérents, à jour de leurs cotisations à la date de la convocation de l’assemblée, les mineurs étant représentés par leur représentant légal.

etc...

Article 10

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents et éventuellement représentés à l’assemblée. Pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres visés à l’article 9 est nécessaire.

Si ce quorum n’est pas atteint, il est convoqué, avec le même ordre du jour, une deuxième assemblée, à six jours au moins d’intervalle, qui délibère quel que soit le nombre des membres présents.

Chaque adhérent dispose d’une voix à l’assemblée générale.

Les adhérents mineurs âgés de plus de 16 ans révolus le jour de l’assemblée générale exercent leur droit de vote à l’assemblée générale.

Les adhérents mineurs sont représentés par leur représentant légal

La Présidente constate à l’ouverture de la séance, ainsi justifié par la feuille de présence et les pouvoirs ci-annexés, que :

- sont présents 54 membres et nageurs de plus de 16 ans, représentant ensemble54 voix
- ont été reçus 26 pouvoirs représentant ensemble 34 voix
- **soit ensemble, présents ou représentés : 88 voix**

Le club compte à ce jour 265 adhérents licenciés, le quorum fixé par l’article 10 des statuts pour une assemblée ordinaire est d’un quart soit 67 adhérents présents ou représentés.

La Présidente constate avec la feuille de présence que le quorum est atteint, et que l’assemblée peut valablement délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l’assemblée générale 2021 tenue le 19 novembre 2021
- Rapport moral de la Présidente

- Rapport financier du Trésorier : compte d'exploitation et bilan de l'exercice clos le 31 août 2022
- Rapport des Contrôleurs aux comptes,
- Approbation du rapport financier et des comptes 2021-2022 (compte d'exploitation et bilan),
- Présentation des projets du Club, et du budget prévisionnel 2022-2023,
- Fixation des cotisations pour la saison 2023 / 2024,
- Renouvellement partiel du Comité directeur,
- Désignation des Contrôleurs aux Comptes,
- Mise à jour du règlement intérieur,
- Compte-rendu sportif de la saison 2021 / 2022,
- Intervention du représentant de la Ville de JOUE LES TOURS et des personnalités présentes,
- Questions diverses.

ACCUEIL

La Présidente Magali JOURDAIN ouvre l'assemblée à 18 h 30, souhaite la bienvenue à l'assistance et accueille :

- Mr Judicaël OSMOND, 2^{ème} Adjoint chargé de la vie associative, du bénévolat, des sports et de la santé de la ville de JOUE LES TOURS, et vice Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire en charge de la jeunesse,
- Mr Mohamed MOULAY, Conseiller Régional délégué auprès du Président de la Région CENTRE VAL DE LOIRE, et en charge des sports,
- et Mr Philippe ROUSSEAU, Président du Comité Départemental de Natation FFN d'Indre et Loire.

Elle excuse :

- Mr Frédéric AUGIS, Marie de JOUE LES TOURS, et Président de TOURS METROPOLE,
- Mr Michel CRAVENAUD, conseiller municipal de JOUE LES TOURS, en charge de la santé et du handicap,
- Mr François BONNEAU, Président de la REGION CENTRE VAL DE LOIRE,
- Mr Jean-Gérard PAUMIER, Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire – Touraine,
- Mr Alain JAHAN, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif d'Indre et Loire,
- Mr Yann FRADON, responsable des Services Jeunesse et Sports représentant Mr Xavier GABILLAUD, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,
- Et Mr Michel SAUGET, Président de la Ligue Régionale de Natation Centre Val de Loire, tous invités et retenus par d'autres engagements.

Puis elle propose à l'assemblée d'aborder les différents points de l'ordre du jour,

1= APPROBATION du PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE du 19 novembre 2021

La Présidente propose à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 novembre 2021 dont elle reprend les points principaux et dont une copie a été adressée à tous les adhérents avec la convocation.

Elle demande à l'assemblée s'il y a des questions ou observations.

En l'absence de questions ou observations, la Présidente met aux voix l'adoption de ce procès verbal :

Nombre de votants : 86

Votes pour : 86 (soit 100 % des votants)

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Majorité simple nécessaire (article 10 des statuts) : 50,01 % des voix exprimées

➤ DECISION n° 1 = L'assemblée générale approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 novembre 2021.

(Décision prise à l'unanimité)

2 = RAPPORT MORAL de la PRESIDENTE

La Présidente Magali JOURDAIN présente son rapport moral (annexé au présent procès verbal) en s'appuyant sur un diaporama « Powerpoint »©.

Elle rappelle les différents événements de la saison 2021-2022 écoulée, les absences pour Covid, la fête du club reportée, et la chute du nombre de compétiteurs du club (117 compétiteurs, dont seulement 70 classés). Le club a perdu 80 places au classement national et est maintenant 212^{ème}.

Elle explique :

- que le planning des entraînements a été remanié ce qui pose des difficultés, notamment à certains parents, en raison d'horaires tardifs pour de jeunes enfants,

- que le nombre d'officiels a diminué après la crise sanitaire,
- que Julie LBOUC, entraîneur, a quitté le club pour des raisons familiales, et qu'un nouvel entraîneur a été recruté en la personne de Damien GAUDIN,
- que les jeunes se sont beaucoup investis dans les entraînements et l'aide à l'encadrement,
- que le stage club qui s'est déroulé en avril 2022 à AMIENS a été « mémorable », avec notamment une rencontre avec Jérémy STRAVIUS (membre de l'équipe de France, médaillé olympique) qui a nagé avec l'équipe du club et a prodigué des conseils,
- qu'une équipe de nageurs Maîtres a participé aux championnats d'Europe des Maîtres à ROME début septembre 2022, avec des performances honorables.

Magali JOURDAIN rappelle aussi le lancement de l'activité Handi-sport qui se développe.

La Présidente remercie enfin tous les partenaires publics et privés qui aident le club.

Roger CLENET, Secrétaire de séance, met aux voix l'adoption du rapport moral de la Présidente :

Nombre de votants : 86

Votes pour : 86 (soit 100 % des votants)

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Majorité simple nécessaire (article 10 des statuts) : 50,01 % des voix exprimées

➤ **DECISION n° 2 = L'assemblée générale approuve et adopte rapport moral de la Présidente pour la saison 2021-2022.**

(Décision prise à l'unanimité)

Magali JOURDAIN présente les membres du bureau et du comité directeur et les remercie et projette le film vidéo de présentation du club réalisé par Maneck BUSCH (nageur), produite pendant le Forum des associations début septembre 2022.

Puis elle propose de modifier l'ordre du jour et de faire intervenir maintenant Mr OSMOND, représentant Mr le Maire de JOUE LES TOURS, qui a des impératifs pour une seconde assemblée générale de club sportif.

• **Intervention de Mr Judicaël OSMOND, 2^{ème} adjoint de JOUE LES TOURS, délégué à la Vie Associative, au bénévolat, aux sports, et à la santé,**

Mr OSMOND excuse Monsieur Frédéric AUGIS, Maire et Président de la Métropole, retenu par d'autres obligations. .

Il remercie la Présidente, le trésorier, les entraîneurs, le comité directeur, et les bénévoles pour leur implication dans la vie du club

Il a apprécié la vidéo de présentation du club, et rappelle la charge de travail des bénévoles et de la présidente, et revient sur les responsabilités des dirigeants.

Il explique aussi le rythme soutenu d'utilisation du Centre Aquatique Bulle d'O, dont la facture d'énergie passe en 2022 de 1 à 4 millions d'euros, et il faudra envisager des économies sans réduire la qualité de service pour les utilisateurs.

Il explique la fermeture envisagée en fin d'année : en raison de la sécheresse de l'été et des restrictions d'utilisation de l'eau, il n'a pas été possible de vider les bassins en septembre et de les remplir à nouveau en application d'une interdiction préfectorale. Cette situation a une incidence sur la qualité de l'eau contrôlée par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Il faut donc faire maintenant la vidange, et le complexe fermera 15 jours fin décembre pour ces travaux.

Il rappelle enfin l'audit financier prévu début 2023, pour contrôler l'utilisation des subventions accordées par la ville de JOUE LES TOURS (pour tous les clubs bénéficiant d'une subvention de plus de 15 000,00 €).

Magali JOURDAIN remercie Mr OSMOND pour son intervention et demande s'il y a des questions.

Un adhérent demande s'il est possible de connaître le nombre d'utilisateurs publics de Bulle d'O. En outre, il observe que certains créneaux accordés au club (notamment de 20 h 00 à 21 h 00) sont difficilement compatibles pour les plus jeunes et la poursuite de leurs études. Il ne comprend pas que les équipes compétitions soient obligées d'aller nager au Centre Aquatique du Lac, ce qui est onéreux pour le club.

Mr OSMOND répond que les chiffres de fréquentation seront communiqués, et que les clubs utilisateurs représentent sur l'année 250 000,00 € de recettes non reçues. Il rappelle aussi que Bulle d'O n'est pas un centre aquatique associatif, et que l'avenir de l'ancienne piscine Jean Bouin n'avait pas été envisagé. Cette piscine ayant été détruite, il a fallu « recaser » les clubs utilisateurs sur Bulle d'O. Certains « clients » de Bulle d'O reprochaient la présence des clubs (en raison du bruit et du nombre de nageurs).

Philippe ROUSSEAU, Président du Comité FFN d'Indre et Loire, intervient sur les créneaux en bassin de 50 m, rappelle que le club EN TOURS avait ouvert aux Elites des clubs départementaux les créneaux qui lui avaient été octroyés par la ville de TOURS à la Piscine Gilbert Bozon, mais que cet arrangement n'est plus possible.

Un autre adhérent intervient en citant l'exemple d'un club en Alsace (l'AC2M Molsheim Mutzig) qui bénéficie de créneaux horaires plus importants et mieux adaptés. Mr OSMOND propose d'échanger sur ces sujets avec des représentants du club.

Il remercie l'assistance pour son écoute et s'excuse de devoir prendre congé avant la fin de l'assemblée générale.

Magali JOURDAIN remercie Mr OSMOND et revient sur le classement du club et les différentes performances réalisées. Elle présente à l'écran le bénévolat, la répartition des adhérents par tranches d'âge et par communes de résidences.

Magali JOURDAIN reprend ensuite les différents points prévus à l'ordre du jour.

3 = RAPPORT FINANCIER du TRESORIER, COMPTE D'EXPLOITATION ET DE RESULTAT 2021-2022, et BILAN de l'exercice clos le 31 août 2022

La Présidente passe la parole à Roger CLENET, Trésorier, qui présente son rapport financier en s'appuyant sur un diaporama « Powerpoint »© et précise que les comptes présentés à l'écran sont simplifiés en grands postes pour une lecture plus facile, les comptes détaillés ayant été remis lors de la signature de la feuille d'émargement.

• **Compte d'exploitation et de résultat 2021-2022**

Il présente d'abord le compte d'exploitation et de résultat de l'exercice 2021/2022, et le commente :

○ Recettes

Les principales recettes sont :

- les cotisations versées par les 269 adhérents pour 64 805,00 €,
- les subventions versées par la ville de JOUE LES TOURS pour 17 000,00 € auxquels s'ajoutent 2 000,00 € accordés par TOURS METROPOLE,
- le Conseil Départemental d'Indre et Loire a accordé une subvention de 1 700,00 €,
- le CNDS a accordé une subvention de 7 800,00 €, pour les actions de natation adaptée santé prévention, et l'opération nationale « J'apprends à Nager », ainsi qu'une aide à l'emploi de 12 000,00 €,
- la Région CENTRE VAL DE LOIRE a alloué une aide de 4 200,00 € pour le projet et l'emploi correspondant,
- les participations des parents aux déplacements qui se sont élevées à 9 373,14 €.

○ Dépenses

Les principales dépenses sont :

- la masse salariale (salaires des entraîneurs et charges sociales) pour 57 309,54 €,
- le poste Equipements et matériel pour 9 309,05 €,
- les licences FFN et engagements en compétitions pour 18 242,00 €,
- les hébergements en compétition pour 16 646,17 €,
- le stage pour 3 716,96 € (hors transport et salaires),
- les transports pour 9 007,38 €, (étant précisé que, pour éviter des locations de minibus, plusieurs parents ont proposé de transporter des nageurs et ont été remboursés de leurs frais kilométriques, et que certains d'entre eux ont proposé au club de renoncer à ces remboursements et d'en faire don au club).

○ Résultat

Le résultat comptable est un excédent de 11 054,51 €.

Le trésorier rappelle que les aides à l'emploi sont provisoires et diminuent régulièrement. Il convient donc de continuer à sécuriser la situation financière du club pour pérenniser l'emploi.

• **Bilan au 31 août 2022**

Le bilan constate notamment :

- l'amélioration notable de la trésorerie disponible (qui couvre environ une année de fonctionnement),
- le versement anticipé de l'annuité des subventions de l'ANS Emploi et de la Région Centre Cap Asso (en produits constatés d'avance).

Le trésorier présente enfin des statistiques des recettes, dépenses et résultats sur les 12 dernières années, et remercie la ville de JOUE LES TOURS, TOURS METROPOLE, le CONSEIL DEPARTEMENTAL d'INDRE ET LOIRE-TOURAIN, la Région CENTRE VAL DE LOIRE, l'ANS et les partenaires locaux pour leur soutien.

4 = RAPPORT des Contrôleurs aux Comptes

La Présidente passe la parole à Jean-Louis FERRIE, qui présente le rapport de contrôle des comptes duquel il résulte :

- que les contrôleurs aux comptes désignés par l'assemblée générale du 19 novembre 2021 (Francine MARCHEAU, Jean-Louis FERRIE et lui même) se sont réunis avec le trésorier le 10 novembre 2022 au bureau du Club pour examiner les comptes de l'exercice, et vérifier les pièces et justificatifs présentés par le Trésorier et le Trésorier adjoint,
- qu'ils ont obtenu chaque fois qu'ils le souhaitent les précisions, justifications et explications utiles,
- qu'ils ont demandé quelques corrections mineures afin que l'ensemble des documents comptables étaient établis en conformité avec le plan comptable des associations et la réglementation en vigueur,
- qu'ils ont fait également quelques suggestions techniques pour une meilleure compréhension des comptes, et fait quelques observations sur l'ajustement bancaire et l'inventaire, les limites relevées ne remettant pas en cause la sincérité des comptes,
- qu'ils ont suggéré que le plan de compte soit adapté pour une meilleure lisibilité et félicités de la souscription par le club d'un abonnement d'utilisation d'un logiciel de comptabilité simple adapté à l'association et qui facilitera la tâche du Trésorier,
- qu'ils ont constaté la bonne tenue des livres et comptes de l'exercice clos le 31 août 2022 et n'ont émis aucune réserve.

Jean-Louis FERRIE ajoute que les contrôleurs aux comptes proposent donc à l'assemblée générale d'approuver ces comptes, et de donner quitus et décharge au Trésorier et au Trésorier adjoint pour l'exercice 2021/2022.

5 = APPROBATION du RAPPORT FINANCIER du TRESORIER, du COMPTE DE RESULTAT et du BILAN

La Présidente Magali JOURDAIN propose donc à l'assemblée :

- d'approuver le compte rendu financier, le compte de résultat de l'exercice 2021 / 2022, et le bilan au 31 août 2022,
- et de donner quitus à Roger CLENET, Trésorier, et à Nicolas LELARGE, Trésorier adjoint, ainsi qu'aux contrôleurs aux comptes

Nombre de votants : 86

Votes pour : 86 (soit 100 % des votants)

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Majorité simple nécessaire (article 10 des statuts) : 50,01 % des voix exprimées

- **DECISION n° 3** = **L'assemblée générale approuve le rapport financier, le compte d'exploitation de l'exercice 2021-2022, le bilan au 31 août 2022 et donne quitus et décharge à Roger CLENET, Trésorier, et Nicolas LELARGE, Trésorier adjoint, ainsi qu'aux contrôleurs aux comptes.**

(Décision prise à l'unanimité)

Le Trésorier remercie l'assemblée et les contrôleurs aux comptes, et plus spécialement Stéphane OGIER pour son expertise, ses conseils et son aide pour l'établissement du compte de résultat et du bilan.

6 = PROJET DU CLUB et BUDGET PREVISIONNEL 2022-2023

Le Trésorier reprend son exposé et détaille et explique le coût de certains déplacements. Il remercie la ville de JOUE LES TOURS, TOURS METROPOLE, le Conseil Départemental d'INDRE ET LOIRE, la Région CENTRE VAL DE LOIRE et l'ANS pour leur soutien permanent au fonctionnement du club.

Puis il présente le projet du club et le budget prévisionnel du Club pour la saison 2022/2023, et en explique les principaux postes, ce budget étant voulu « raisonnable » pour ne pas obérer la situation financière du club.

Le trésorier précise notamment :

- que les recettes prévues de cotisations sont basées sur la stabilité du nombre d'adhérents (en rappelant que les difficultés de fonctionnement rencontrées les deux saisons écoulées ont entraîné une baisse significative du nombre d'adhérents).
- que les dépenses tiennent compte :
 - des deux emplois à temps plein, d'un salarié en contrat d'apprentissage à temps plein pour la durée du cursus de formation de l'apprentie, et d'une prévision d'activité normale,

- des dépenses qui seront induites par la location de lignes d'eau dans diverses piscines, indispensables pour maintenir un entraînement suffisant des groupes compétition, et permettre la poursuite de l'activité de natation adaptée handisport, et du programme national « Savoir Nager ».
- et que ce budget prévisionnel prévoit pour son équilibre une utilisation substantielle de l'excédent de l'exercice 2021-2022 sous le libellé « reprise sur fonds propres ».

Il ajoute que déjà la saison écoulée, une utilisation de l'excédent de la saison 2020-2021 a permis d'éviter une revalorisation des cotisations pour la saison 2022-2023 comme il sera dit au point suivant.

Il rappelle encore la difficulté d'établissement d'un budget prévisionnel en tout début de saison, alors que les inscriptions ne sont pas terminées, que les lieux des compétitions extérieures ne sont pas encore connus, pas plus que le nombre de nageurs qui se qualifieront. Les finances du club requièrent toujours une vigilance particulière pour le maintien à l'équilibre,

Après cet exposé, la Présidente met aux voix le budget prévisionnel 2022-2023 :

Nombre de votants : 86
 Votes pour : 86 (soit 100 % des votants)
 Votes contre : 0
 Abstentions : 0
 Majorité simple nécessaire (article 10 des statuts) : 50,01 % des voix exprimées

- **DECISION n° 4 = L'assemblée générale adopte et approuve le projet du club et le budget prévisionnel pour la saison sportive 2022-2023 qui en découle.**
 (Décision prise à l'unanimité)

7 = Fixation des COTISATIONS pour la saison 2023 / 2024

La Présidente explique que les cotisations doivent être fixées par l'assemblée générale et sont déterminées une année à l'avance.

Le Trésorier présente un rapide comparatif des cotisations appelées par différents clubs de natation et d'autres sports de la région et d'autres villes, alors qu'elle n'est au Club que de 230,00 € pour l'année en cours (soit de 257,00 € à 285,00 € licence incluse selon le groupe).

Il rappelle que les cotisations pour la saison 2022-2023 n'ont pas été revalorisées (pour tenir compte des perturbations liées à la crise sanitaire), et explique que le comité directeur propose en tenant compte de l'inflation de revaloriser la cotisation « club » de 4,5 %, d'y intégrer le coût du badge d'accès à Bulle d'O, et de majorer la réduction pour les nageurs de la même famille à partir du 2^{ème}. Il propose donc de fixer la cotisation pour 1 nageur à 245,00 €, avec une réduction progressive pour chacun des nageurs de la même famille à partir du 2^{ème}, le tout selon le barème suivant :

Nombre d'adhérents	Cotisation de base	2 ^{ème} nageur (-10,00 €)	3 ^{ème} nageur (-25,00 €)	4 ^{ème} nageur (- 45,00 €)	TOTAL cotisation
1	245,00 €				245,00 €
2	245,00 €	235,00 €			480,00 €
3	245,00 €	235,00 €	220,00 €		700,00 €
4	245,00 €	235,00 €	220,00 €	200,00 €	900,00 €

Le Trésorier rappelle que la cotisation comprend un droit d'adhésion de 40,00 €, une participation au fonctionnement du club et le badge annuel d'accès à Bulle d'O. Il ajoute que le montant de la licence FFN 2023-2024 ne sera connu qu'ultérieurement et devra être ajouté pour chaque nageur à la cotisation fixée.

Il propose encore de fixer la cotisation pour les dirigeants et officiels non nageurs ni parents de nageurs à 15,00 € licence incluse.

La Présidente ouvre la discussion puis, personne ne souhaitant intervenir, elle propose à l'assemblée d'approuver le barème de cotisations pour la saison 2023 / 2024 tel que présenté ci-dessus :

Nombre de votants : 86
 Votes pour : 86 (soit 100 % des votants)
 Votes contre : 0
 Abstentions : 0
 Majorité simple nécessaire (article 10 des statuts) : 50,01 % des voix exprimées

- **DECISION n° 5 = L'assemblée générale fixe la cotisation de base pour la saison 2023-2024 à 245,00 € (badge inclus et hors licence) pour le 1^{er} nageur, avec dégressivité de 10,00 € pour le**

2^{ème} nageur, 25,00 € pour le 3^{ème} nageur et 40,00 € pour le 4^{ème} nageur de la même famille, ainsi que la cotisation pour les dirigeants et officiels non nageurs selon le barème ci-dessus :

- **Cotisation (hors licence) pour les nageurs :**

Nombre d'adhérents	Cotisation de base	2 ^{ème} nageur (-10,00 €)	3 ^{ème} nageur (-25,00 €)	4 ^{ème} nageur (- 45,00 €)	TOTAL cotisation
1	245,00 €				245,00 €
2	245,00 €	235,00 €			480,00 €
3	245,00 €	235,00 €	220,00 €		700,00 €
4	245,00 €	235,00 €	220,00 €	200,00 €	900,00 €

comprenant un droit d'adhésion de 40,00 €, une participation au fonctionnement du club et le badge d'accès à Bulle d'O, mais hors licence FFN,

- **Cotisation (licence incluse) pour les dirigeants et officiels non nageurs ni parents de nageurs : 15,00 €**

(Décision prise à l'unanimité)

8 = RENOUELEMENT PARTIEL du COMITE DIRECTEUR

La Présidente rappelle :

- que le Comité Directeur est composé (*article 6 des statuts*) de 10 membres au moins et de 15 membres au plus, élus pour 4 ans, et renouvelables par moitié tous les 2 ans.
- que le Comité Directeur comprend actuellement, depuis l'assemblée générale 2020 tenue le 6 février 2021 (en raison de la crise sanitaire), 13 membres, dont 6 sont sortants :

Composition du Comité Directeur après l'assemblée générale du 6 février 2021 (assemblée générale 2020) :

Membres sortants en 2022 (élus en 2018)			Membres sortants en 2024 (élus en 2021, AG 2020)		
BERAUDY	Jean-Louis	Membre	JOURDAIN	Magali	Présidente,
CLENET	Roger	Trésorier	BENARD	Gérard	Membre
RIEANT	Christophe	Secrétaire	HAMELIN	Nicolas	Membre
GUILPAIN	Loïc	Membre	SELIG	Françoise	Membre
LELARGE	Nicolas	Membre	DE MIRANDA	Caroline	Membre
THOMAS	Aurélie	Membre	LEFEUVRE	Valérie	Membre
			LEFEUVRE	Ronan	Membre

Elle explique :

- Que Jean-Louis BERAUDY et Christophe RIEANT lui ont fait savoir qu'ils ne se représenteraient pas,
- Que Roger CLENET, Loïc GUILPAIN, Nicolas LELARGE et Aurélie THOMAS lui ont fait savoir qu'ils présentaient leur candidature en renouvellement,
- qu'elle a reçu les démissions de Gérard BENARD et de Ronan LEFEUVRE,
- qu'elle a reçu les candidatures d'Olivier BERNARD et de Flavie THOMAS, qui seront présentées à l'assemblée générale.
- Et qu'il y a donc 6 candidats (4 en renouvellement et 2 nouveaux) pour six postes à pourvoir, et 2 postes restent vacants.

La Présidente demande d'abord à l'assemblée son accord pour que le vote ait lieu à mains levées (comme il est prévu à l'article 9 des statuts), et l'assemblée générale accepte.

La Présidente propose donc à l'assemblée l'élection des 6 candidats, savoir :

CLENET	Roger	(sortant)	BERNARD	Olivier
GUILPAIN	Loïc	(sortant)	THOMAS	Flavie
LELARGE	Nicolas	(sortant)		
THOMAS	Aurélie	(sortante)		

Le vote a lieu, et ont obtenu :

CLENET	Roger86 voix	BERNARD	Olivier 86 voix
GUILPAIN	Loïc86 voix	THOMAS	Flavie 86 voix
LELARGE	Nicolas86 voix			
THOMAS	Aurélie86 voix			

La Présidente propose à l'assemblée de constater le résultat du vote :

- **DECISION n° 6 : L'assemblée générale constate que Roger CLENET, Loïc GUILPAIN, Nicolas LELARGE, Aurélie THOMAS, Olivier BERNARD et Flavie THOMAS sont élus membres du Comité Directeur pour une durée de 4 ans jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2026.**
(Décision prise à l'unanimité)

Après cette élection, le Comité directeur est composé de 11 membres, savoir :

Composition du Comité Directeur après l'assemblée générale du 18 novembre 2022 (assemblée générale 2022) :					
Membres sortants en 2024 (élus en 2021, AG 2020)			Membres sortants en 2026 (élus en 2022)		
JOURDAIN	Magali	Présidente,	BERNARD	Olivier	
HAMELIN	Nicolas	Membre	CLENET	Roger	
SELIG	Françoise	Membre	GUILPAIN	Loïc	
DE MIRANDA	Caroline	Membre	LELARGE	Nicolas	
LEFEUVRE	Valérie	Membre	THOMAS	Aurélié	
			THOMAS	Flavie	

9 = DESIGNATION DES CONTROLEURS AUX COMPTES

La Présidente rappelle que les contrôleurs aux comptes sont désignés chaque année pour un an, précise que Francine MARCHEAU et Stéphane OGIER acceptent de poursuivre leur mission. La Présidente demande à l'assemblée si des personnes se proposent pour compléter l'équipe, et Marine MICHOT se porte candidate.

La Présidente propose donc à l'assemblée de désigner Mme Francine MARCHEAU, Melle Marine MICHOT et Mr Stéphane OGIER comme contrôleurs aux comptes pour une durée d'un an (exercice 2022-2023), et met aux voix leur nomination :

Nombre de votants : 86
 Votes pour : 86 (soit 100 % des votants)
 Votes contre : 0
 Abstentions : 0
 Majorité simple nécessaire (article 10 des statuts) : 50,01 % des voix exprimées

- **DECISION n° 7 : L'assemblée générale désigne Mme Francine MARCHEAU, Melle Marine MICHOT, et Mr Stéphane OGIER en qualité de contrôleurs aux comptes pour une durée d'un an (exercice 2022-2023).**
(Décision prise à l'unanimité)

10 = REVISION et mise à jour du REGLEMENT INTERIEUR

Magali JOURDAIN passe la parole à Valérie LEFEUVRE, membre du Comité Directeur, qui présente à l'écran le règlement intérieur du club, avec les modifications proposées surlignées en jaune, et elle donne les explications nécessaires sur les différentes modifications et mises à jour proposées.

La Présidente ouvre la discussion puis, personne ne souhaitant intervenir, la Présidente propose à l'assemblée d'approuver le Règlement intérieur avec les modifications telles que présentées ci-dessus et dont une copie demeurera annexée au présent procès-verbal :

Nombre de votants : 86
 Votes pour : 86 (soit 100 % des votants)
 Votes contre : 0
 Abstentions : 0
 Majorité simple nécessaire (article 10 des statuts) : 50,01 % des voix exprimées

- **DECISION n° 8 : L'assemblée générale approuve le règlement intérieur du club avec les modifications apportées comme il est dit ci-dessus.**
(Décision prise à l'unanimité)

11 = POUVOIRS pour FORMALITES ADMINISTRATIVES

La Présidente explique que la 9^{ème} décision ci-après rappelée est de pur formalisme, s'agissant des pouvoirs à conférer pour l'exécution des formalités administratives consécutives aux décisions prises par l'assemblée :

La Présidente propose à l'assemblée de conférer lesdits pouvoirs :

Nombre de votants : 86
 Votes pour : 86 (soit 100 % des votants)
 Votes contre : 0
 Abstentions : 0

Majorité simple nécessaire (article 10 des statuts) : 50,01 % des voix exprimées

- **DECISION n° 9 : L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée générale pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités administratives nécessaires.**

(Décision prise à l'unanimité)

12 = COMPTE RENDU SPORTIF de la saison 2021/2022, et PALMARES

Manon HINCKEL et Damien GAUDIN, entraîneurs, présentent le bilan sportif du club en s'appuyant sur un diaporama « Powerpoint »© et expliquent le classement du club sur les dernières années, le club étant 114^{ème} 212^{ème} au classement national.

Damien GAUDIN présente ensuite l'activité de natation adaptée Handi-Nat proposée pour des enfants touchés par un handicap moteur ou mental, à la piscine du Centre de remise en forme des Carnaux à BALLAN MIRE. Il insiste sur l'aide apportée par plusieurs jeunes et bénévoles du club pour l'encadrement des participants.

Il explique les difficultés rencontrées pour la mise en place de l'activité (recherche d'un bassin d'accueil) et le financement (avec une subvention de 1 000,00 € accordée par le Conseil Départemental d'Indre et Loire).

Il présente également les groupes Baby Nat, Loisirs Jeunes et Juniors et Nagez Forme Santé dont il s'occupe plus particulièrement, Manon HINCKEL étant en charge des groupes compétition.

Magali JOURDAIN et les entraîneurs appellent les nageurs cités dans le bilan sportif et leur remettent des récompenses pour leurs performances.

13 = INTERVENTION des INVITES

La Présidente Magali JOURDAIN donne la parole aux autres personnalités invitées.

- **Intervention de Philippe ROUSSEAU, Président du Comité Départemental de Natation d'Indre et Loire**

Philippe ROUSSEAU remercie Magali JOURDAIN et le club de l'avoir invité, et insiste sur le travail qu'elle accompli pour le club, et aussi pour le comité départemental FFN d'Indre et Loire, ainsi que Manon HINCKEL qui participe aux travaux du comité.

Il rappelle que les clubs ne peuvent fonctionner sans officiels ni sans bénévoles. Il y a des difficultés pour recruter des officiels.

Il souhaite une bonne saison sportive au club.

- **Intervention de Mohamed MOULAY, Conseiller régional en charge des Sports, délégué auprès du Président du Conseil Régional CENTRE VAL DE LOIRE**

Mohamed MOULAY rappelle qu'il a des attaches Jocondiennes et revient sur le modèle sportif en France. Il observe que l'ETAT se désengage de plus en plus, et les clubs supportent les conséquences de ce désengagement.

La région soutien les clubs de haut niveau (national et international), mais n'oublie pas les structures locales. Il regrette un manque de vision vers la jeunesse. Il rappelle que dès 2010 le Président de la Région souhaitait qu'il une piscine à moins de 10 km pour chacun. La région investi 13 millions d'euros pour le sport, et met une priorité sur le « savoir nager ».

Il observe que les femmes sont plus nombreuses à pratiquer le sport, alors qu'elles sont très peu nombreuses à diriger des clubs ou des comités départementaux ou régionaux.

Il insiste encore sur les valeurs du sport, et les engagements de la région pour soutenir le sport et les clubs.

14 = QUESTIONS DIVERSES

Magali JOURDAIN remercie les parents qui aident le club régulièrement, et l'équipe d'encadrement : Manon HINCKEL, Damien GAUDIN, Alexandre ARHEL, Sabine BARDET, et Julie JOURDAIN en apprentissage.

Elle rappelle aux jeunes l'intérêt des formations fédérales BF 1 (à partir de 15 ans), BNSSA (à partir de 17 ans) (ces deux diplômes permettant de trouver un petit travail d'été), et les fonctions de chronométrateur qu'ils peuvent remplir à partir de 16 ans, et de juge officiel à partir de 18 ans.

Jean-Louis BERAUDY, ancien entraîneur du club depuis sa création, intervient et revient sur les propos du Maire adjoint. Il insiste sur la nécessité de travailler pour l'avenir du club, en tenant compte de la structure de Centre Aquatique de Bulle d'O.

La Présidente demande à la salle s'il y a encore des questions ou interventions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la Présidente Magali JOURDAIN lève la séance à 21 h 25, remercie les participants et les intervenants pour leur présence, leur participation, et les invite à partager le « verre de l'amitié ».

Elle rappelle aux membres du comité directeur la réunion immédiate de ce comité pour la désignation du bureau.

La Présidente, Magali JOURDAIN

Le secrétaire de séance : Roger CLENET